

DEPARTEMENT DU
VAL D'OISE

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 13

EXTRAIT DU REGISTRE
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

Avenant n°1 à la convention de
gestion en flux avec BATIGERE

Séance ordinaire du 4 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 4 février à 20 heures

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement
convoqué le 29 janvier 2026, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous
la présidence de M. THORY, Maire.

Présents :

M. BRIANCHON, Mme SOUMAT, M. SAURAY, M. DAUX, Mme DUHALDE,
M. DALOYAU, Mme DAUBELCOUR, Mme BERRA, M. GUIRAUDET, Mme
QUIRET, M. GALLIMIDI, Mme ANGELO, M. ARNOULT, M. TAYBI (à
partir de 20h20), M. AVEAUX, M. WISS, Mme BODILSEN, Mme BOEHM,
M. ESKENAZI, Mme CHENET, Mme BONNET-CHAMBON, M. ZUILI.

Absents excusés :

Mme NOACHOVITCH

Mme CHARBONNIERProcuration à Mme DAUBELCOUR

Mme HAGEGE-RADUTAProcuration à Mme ANGELO

Mme GROSJEAN.....Procuration à M. ARNOULT

M. GELLER.....Procuration à M. BRIANCHON

Mme DARROUXProcuration à M. le Maire

M. LAYAIDA

Mme PHILIPPON

M. BOUTRONProcuration à M. ZUILI

M. DUCHÊNEProcuration à M. ESKENAZI

Absents :

M. CUSMANO

M. RAUMEL

Secrétaire de séance :

Emilie ANGELO

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles
le : 09 FEV. 2026

Publiée le : 10 FEV. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire,
Montmorency le : 10 FEV. 2026

Pour le Maire et par délégation
Le D.G.A.S.
Anne-Marie SORET



« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans
un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux
auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

COMMUNE DE MONTMORENCY
AMS/AD

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2026

DELIBERATION N°13

OBJET : APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION BILATERALE 2024-2026 DE GESTION EN FLUX DES DROITS DE RESERVATION DE LOGEMENTS SOCIAUX CONCLUE ENTRE LA VILLE DE MONTMORENCY ET BATIGERE HABITAT

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la construction et de l'habitation, et notamment les dispositions relatives aux droits de réservation de logements locatifs sociaux,

VU La loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (dite loi ELAN),

VU la convention bilatérale 2024-2026 de gestion en flux des droits de réservation de logements locatifs sociaux conclue entre la Ville de Montmorency et BATIGERE HABITAT, approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 6 février 2025,

VU la garantie d'emprunt accordée par la Ville de Montmorency pour la construction d'un programme de logements sociaux situé 138 avenue de la Division Leclerc à Montmorency, approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 5 décembre 2024,

VU le projet d'avenant n°1 à la convention bilatérale 2024-2026 annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT que BATIGERE HABITAT a mis en gestion un programme de logements neufs sur le territoire communal,

CONSIDERANT que la Ville de Montmorency a accordé sa garantie d'emprunt pour la réalisation de ce programme et bénéficie, en contrepartie, de droits de réservation,

CONSIDERANT qu'il convient d'intégrer ces droits de réservation à la convention de gestion en flux existante afin d'actualiser le nombre et la nature des droits détenus par la Ville,

CONSIDERANT que l'avenant n°1 a pour objet d'actualiser les droits de suite et les droits uniques détenus par la Ville de Montmorency, ainsi que d'ajuster les objectifs de flux annuel à compter de l'année 2026, sans modifier les autres termes de la convention initiale ;

VU l'avis favorable de la commission des affaires sociales du 20 janvier 2026,

VU la note de présentation et sur rapport de Mme BERRA,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

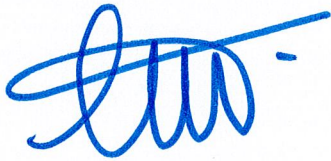
APPROUVE l'avenant n°1 à la convention bilatérale 2024-2026 de gestion en flux des droits de réservation de logements locatifs sociaux conclue entre la Ville de Montmorency et BATIGERE HABITAT, tel qu'annexé à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document afférent à son exécution.

PRECISE que les autres dispositions de la convention initiale demeurent inchangées.

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Emilie ANGELO
Secrétaire de séance



Maxime THORY
Maire de Montmorency

